

5

Négociations et discussions commerciales

Les règles commerciales ne peuvent pas être modifiées sans l'accord des Membres de l'OMC, qui doivent parvenir à une décision par la voie de négociations.





48

**Négociations et discussions
commerciales en 2021**

52

Agriculture

55

**Accès aux marchés pour
les produits non agricoles**

56

**Négociations sur les règles :
subventions à la pêche,
autres règles de l'OMC**

58

Services

59

Commerce et développement

61

Commerce et environnement

62

Commerce et santé

64

**Aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent
au commerce (ADPIC) :
indications géographiques**

65

**Mémorandum d'accord sur
le règlement des différends**

66

Initiatives conjointes

76

**Groupe de travail informel sur le
commerce et l'égalité des genres**

Négociations et discussions commerciales en 2021

➤ Lors de la première réunion du Comité des négociations commerciales qu'elle a présidée, en mars 2021, la Directrice générale Okonjo-Iweala a demandé aux Membres de l'OMC de se focaliser sur ce pour quoi l'OMC avait été créée, à savoir améliorer le niveau de vie des gens ordinaires.

➤ Lors d'une réunion des Chefs de délégation de l'OMC, le 23 juillet, la Directrice générale a appelé les Membres à faire preuve de concentration et de souplesse dans les négociations intensives prévues pour l'automne et à conclure des accords significatifs avant la douzième Conférence ministérielle (CM12) initialement prévue pour la fin novembre, puis reportée en juin 2022.

➤ Tout au long de l'année, les délégations ont considéré comme une priorité la réponse de l'OMC à la pandémie, s'agissant en particulier de remédier aux inégalités dans la production et la distribution des vaccins et de favoriser une reprise plus inclusive de l'économie mondiale.

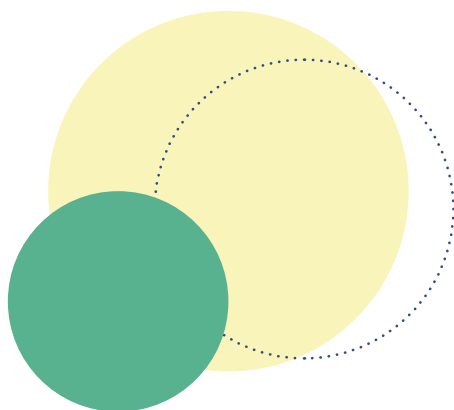
➤ En dépit du report de la douzième Conférence ministérielle à cause de la pandémie de COVID-19, les négociations se sont poursuivies en vue d'obtenir des résultats significatifs concernant la réponse à la pandémie, les subventions à la pêche et d'autres questions.

Lors de sa première réunion officielle en tant que Présidente du Comité des négociations commerciales (CNC), en mars 2021, la Directrice générale Okonjo-Iweala a dit aux Membres de l'OMC qu'ils devraient se focaliser sur les personnes, car c'était l'essence même de la raison d'être de l'OMC. Elle a souligné qu'ils devraient axer leurs efforts sur la création d'emplois, l'augmentation des revenus et le soutien à la durabilité. En s'employant avant tout à servir les gens, les Membres surmonteraient plus facilement les désaccords entre eux dans leurs négociations sur la libéralisation des échanges et d'autres questions.

En tant que Présidente du CNC, l'approche de la Directrice générale avait pour points d'ancrage les principes de transparence, d'inclusivité et de pragmatisme. À une réunion avec les Chefs de délégation, en mai, la Directrice générale a déclaré que trois résultats concrets des négociations se dessinaient, à savoir : un accord visant à réduire les subventions à la pêche préjudiciables (voir la page 56) ; des résultats dans le domaine de l'agriculture, une attention particulière étant portée à la sécurité alimentaire (voir la page 52) ; et un cadre qui permettrait à l'OMC d'être mieux préparée pour soutenir les efforts déployés pour combattre la pandémie de COVID-19 et pour faire face aux futures crises sanitaires (voir la page 85).

Informations de base

Les négociations commerciales se déroulent dans le cadre du Comité des négociations commerciales (CNC) et de ses organes subsidiaires, qui sont des conseils et comités réunis en session extraordinaire ou d'autres organes créés spécialement pour les négociations.



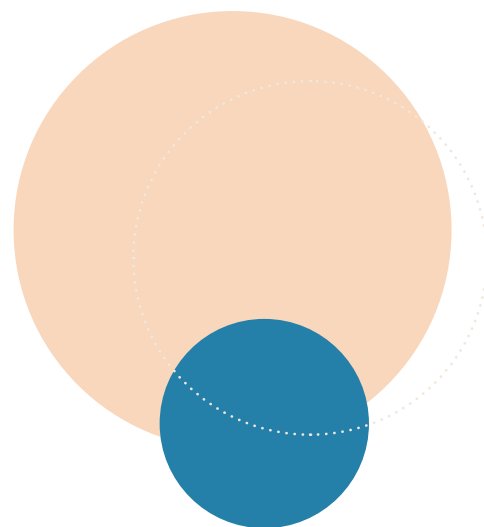


La DG Okonjo-Iweala préside une réunion du Comité des négociations commerciales en mai 2021.

Au cours des 4 premiers mois de la DG en tant que Présidente, les Membres avaient fait avancer plus que jamais auparavant les négociations sur les subventions à la pêche engagées voilà 20 ans s'agissant des questions liées aux disciplines visant l'élimination des subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et la prohibition de certaines subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche. Le Président du Groupe de négociation sur les règles, l'Ambassadeur Santiago Wills (Colombie), a publié un texte de négociation récapitulatif révisé, le 30 juin (voir la page 56).

Les Membres ont en outre affirmé clairement la position de l'OMC comme acteur clé dans la recherche de solutions à la crise entraînée par la COVID-19 et ont renforcé pour ce faire les liens de l'OMC avec d'autres organisations internationales (voir la page 184). Les travaux se sont intensifiés dans d'autres domaines de négociation en préparation de la CM12, qui avait été reprogrammée du 30 novembre au 3 décembre à la suite de l'annulation de la réunion prévue au Kazakhstan en 2020 et avait été à nouveau reportée à la période du 12 au 15 juin 2022. Outre la pêche, les Membres ont travaillé intensément sur l'agriculture, le traitement spécial et différencié pour les pays en développement (voir la page 59) et les services (voir la page 58), entre autres domaines.

Lors d'une réunion des Chefs de délégation de l'OMC, le 23 juillet, la Directrice générale Okonjo-Iweala a appelé les Membres à faire preuve de concentration et de souplesse



dans les négociations intensives prévues pour l'automne et à conclure des accords significatifs avant la CM12. Les présidents des différents groupes de négociation ont exposé leurs plans pour faire avancer les discussions. La DG a exhorté les Membres à se focaliser sur «deux, trois ou quatre» domaines. Elle a déclaré: «Soit nous continuons de tout mettre sur la table, soit nous réfléchissons à ce qu'il est réaliste d'accomplir. Si nous sommes sur la même longueur d'onde et adhérons à une stratégie commune, nous sommes davantage susceptibles d'obtenir des résultats significatifs.»

Les délégués ont passé de longues heures, y compris durant les week-ends, à négocier en vue de parvenir à une convergence sur des résultats significatifs avant la CM12. La détérioration de la situation en matière de COVID-19 et les nouvelles restrictions de voyage ont toutefois conduit, le 26 novembre, le Président du Conseil général, Dacio Castillo (Honduras), et la Directrice générale, à recommander de reporter la CM12, suggestion à laquelle les Membres ont souscrit.

Face à la déception des Membres, la Directrice générale a souligné qu'ils étaient unis dans leur soutien à cette décision difficile mais nécessaire. Elle a rappelé aux délégations qu'elles travaillaient à la même fin qu'elles, à savoir obtenir des résultats significatifs pour les populations, d'autant plus que des vies et des moyens de subsistance continuaient à être menacés partout dans le monde. L'objectif était clair: faire en sorte

que l'OMC soit au service de tous. Malgré le report de la CM12, les Membres ont poursuivi les travaux pour obtenir des résultats dans les négociations.

Réunion ministérielle sur les subventions à la pêche

Une réunion virtuelle formelle du CNC au niveau ministériel sur les subventions à la pêche (voir la page 56) a été convoquée par la Directrice générale en tant que Présidente du CNC le 15 juillet 2021. Plus d'une centaine de Ministres et Chefs de délégation, dont plusieurs représentants de groupes régionaux, ont participé aux discussions, faisant ressortir la grande importance attachée à l'aboutissement des négociations sur les subventions à la pêche.

À la fin de la réunion, la Directrice générale a exprimé son espoir renouvelé devant la ferme détermination des Ministres à aller de l'avant et à donner aux négociateurs les moyens de mener à leur terme les négociations sur les subventions à la pêche. À l'issue de travaux intenses au sein du comité de négociation, un projet d'accord sur les subventions à la pêche a été distribué le 24 novembre comme base de travail pour les Ministres à la CM12. Les travaux se sont poursuivis en décembre 2021 en vue de mener ces négociations à leur terme au plus tôt (voir la page 56).

Réponse à la pandémie

Tout au long de l'année, les Membres ont considéré comme une priorité la réponse de l'OMC à la pandémie, en vue surtout de remédier aux inégalités en matière de vaccins et de favoriser une reprise plus inclusive de l'économie mondiale. Aux sessions du Conseil général, du Conseil des ADPIC (voir la page 62) et du CNC, ils ont réaffirmé la nécessité de parvenir à une réponse globale à la pandémie, ce qui exigeait une approche intégrée des aspects liés au commerce et de ceux touchant à la propriété intellectuelle (PI) (voir la page 64), les deux étant indissociables.

La Directrice générale a souligné que l'OMC était clairement positionnée au cœur du débat au moment où le monde s'employait à intensifier la production et le déploiement de vaccins contre la COVID-19. Elle avait informé régulièrement les Membres des efforts entrepris par l'OMC à différents niveaux et avec plusieurs parties prenantes. Ces efforts portaient en particulier sur le suivi des politiques commerciales, la collaboration avec les fabricants et les organisations internationales afin d'accroître la production et l'investissement, surtout dans les pays en développement, et les questions liées à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie et de savoir-faire. Elle a en outre mentionné les importantes contributions que l'OMC avait déjà apportées, en particulier le travail précieux consacré



100

Plus de
100 Ministres et
Chefs de délégation
ont participé à une
réunion ministérielle
sur les subventions
à la pêche en
juillet 2021.



Un projet d'accord sur les subventions à la pêche a été distribué aux Membres de l'OMC en novembre.



par le Secrétariat aux questions liées aux chaînes d'approvisionnement et les efforts des Membres en matière de transparence et de suivi.

Le Conseil des ADPIC avait consacré beaucoup de temps à l'examen de deux propositions sur la COVID-19, à savoir l'appel de l'Afrique du Sud et de l'Inde en faveur d'une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC et une proposition de l'Union européenne prévoyant notamment de limiter les restrictions à l'exportation de vaccins et de produits thérapeutiques contre la COVID-19 (voir la page 62). La DG Okonjo-Iweala a également entamé des discussions avec la « Quadrilatérale » (Afrique du Sud, États-Unis, Inde et Union européenne) sur les moyens de simplifier la manière dont les gouvernements peuvent déroger aux droits conférés par un brevet, sous certaines conditions, pour améliorer l'accès aux vaccins contre la COVID-19.

Discussions sur la réforme de l'OMC

Lors des réunions du CNC et des Chefs de délégation, des Membres ont exprimé le désir de travailler à la réforme de l'OMC. Certains ont insisté sur la nécessité de fixer des échéances et des objectifs clairs. Plusieurs Membres ont réaffirmé qu'il fallait résoudre les questions relatives au règlement des différends (voir la page 144) et ont demandé des orientations ministérielles claires.

La Directrice générale a indiqué que les Membres devaient d'abord parvenir à une interprétation commune de ce que l'on

Tout au long de l'année, les Membres ont considéré la réponse de l'OMC à la pandémie comme une priorité, notamment pour ce qui est de remédier aux inégalités en matière de vaccins.

entendait par réforme de l'OMC et s'accorder sur les éléments constitutifs d'une telle réforme. Elle a pris acte des discussions sur cette question tenues sous la direction du Président du Conseil général au titre du processus d'élaboration du document final de la CM12.

État d'avancement des initiatives conjointes et d'autres travaux

En 2021, des groupes de Membres ont poursuivi leurs travaux dans divers domaines, notamment : le commerce électronique (voir la page 66) ; la réglementation intérieure dans le domaine des services (voir la page 71), sujet pour lequel les négociations sur la réduction des coûts administratifs ont été conclues avec succès ; la facilitation de l'investissement pour le développement (voir la page 68) ; les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) (voir la page 69) ; le commerce et le genre (voir la page 76).

Les coauteurs et les coordonnateurs des initiatives ont fait le point sur leurs travaux lors de toutes les réunions informelles des Chefs de délégation. Les Membres ont en outre reçu des informations sur l'état d'avancement des travaux des groupes de discussion sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durable, ainsi que sur le commerce et la durabilité environnementale (voir la page 73). Ces processus sont demeurés transparents et inclusifs, les réunions étant ouvertes à tous les Membres, qui ont de plus reçu toutes les propositions et tous les rapports.

Agriculture

- **Les négociations se sont intensifiées en 2021 en vue de parvenir à un résultat dans le domaine de l'agriculture pour la douzième Conférence ministérielle (CM12), prévue du 30 novembre au 3 décembre 2021 mais reportée par la suite.**
- **Au premier semestre, la Présidente du Comité, Gloria Abraham Peralta, a poursuivi le processus dirigé par des facilitateurs lancé en 2020. En juillet et novembre, elle a publié des projets de textes de négociation – les premiers depuis plus de 10 ans.**
- **Au total, 35 réunions informelles ouvertes à tous les Membres de l'OMC se sont tenues, s'ajoutant à plus d'une cinquantaine de consultations dans différents formats et à de nombreuses réunions bilatérales et en petits groupes. Plus de 30 communications ont été présentées par des Membres.**

Informations de base

L'objectif général des négociations sur l'agriculture est de réduire les distorsions du commerce des produits agricoles dues notamment aux tarifs élevés, aux mesures de soutien interne, ainsi qu'aux subventions à l'exportation, aux mesures équivalentes et aux restrictions à l'exportation. Les négociations ont lieu dans le cadre du Comité de l'agriculture de l'OMC réuni en session extraordinaire. Elles doivent aussi tenir compte des besoins des pays en développement.

Au premier semestre, la Présidente de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture, Gloria Abraham Peralta (Costa Rica), a poursuivi le processus dirigé par des facilitateurs lancé en octobre 2020. Elle a tenu des consultations intensives tout au long de l'année en vue de rapprocher les positions des Membres et de préparer le terrain pour un résultat sur l'agriculture à la CM12.

Au total, 35 réunions ouvertes à tous les Membres ont eu lieu. Une cinquantaine de séances de consultation a été organisée dans différents formats par le Président et les facilitateurs, s'ajoutant à de nombreuses réunions bilatérales et en petits groupes. En 2021, plus de 30 communications ont été présentées par des Membres.

Sur la base des apports issus du processus dirigé par les facilitateurs, du rapport des facilitateurs et de ses propres consultations, et eu égard aux communications des Membres, la Présidente a publié le 29 juillet un premier projet de texte visant à faciliter l'obtention d'un résultat ministériel par les Membres. Après avoir recueilli les commentaires sur le projet initial et tenu de nouvelles consultations intensives, la Présidente a publié le 23 novembre un deuxième projet de texte couvrant tous les domaines faisant l'objet de négociations. Il s'agissait des premiers textes de négociation de ce type depuis plus de 10 ans.

Ces textes avaient pour intention sous-jacente d'apporter aux Ministres le meilleur point de départ possible pour négocier un ensemble de résultats équilibré, réaliste et significatif à la CM12. La Présidente a constaté : « Ce texte reflète la réalité de la situation présente. Il tient compte de l'état actuel des positions des Membres et des difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour favoriser la convergence ou réduire les écarts concernant

En juillet et en novembre, la Présidente a publié des projets de textes couvrant tous les domaines faisant l'objet de négociations, les premiers depuis plus de 10 ans.



Cueillette du thé dans une plantation de Gicumbi (Rwanda).



certaines questions clés.» À la réunion inaugurale du Comité pour 2022, en janvier, les Membres ont pourtant exposé des points de vue divergents. Certains voulaient plus d'ambition sur des questions spécifiques, d'autres moins.

Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire

La détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire est demeurée une question prioritaire pour les proposant des pays en développement, qui ont insisté sur son importance pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations rurales. Les proposant ont souligné en outre que l'échéance fixée pour l'adoption d'une solution permanente à la CM11, en 2017, n'avait pas été respectée. Ils ont exhorté les Membres à trouver une solution d'ici à la CM12.

La question a connu un regain d'attention avec la pandémie de COVID-19, plusieurs Membres ayant repris, accru ou élargi les achats au prix du marché ou à un prix administré (fixé officiellement) au titre de leurs programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, ou ayant relevé les prix d'achat.

Les pays non proposant restaient quant à eux préoccupés par les distorsions potentielles des échanges et par la possibilité d'un soutien illimité des prix du marché au-delà des niveaux d'engagement du Cycle d'Uruguay, ainsi que par l'accumulation excessive de stocks. L'écoulement des stocks sur les marchés mondiaux risquait de faire chuter les prix et d'affecter les flux d'échanges et la sécurité alimentaire d'autres pays. Cette question s'est révélée le point le plus difficile des négociations relatives à l'agriculture en raison de la persistance de divergences marquées entre les points de vue des Membres.

Soutien interne

Le soutien interne (subventions) est resté au cœur des négociations sur l'agriculture. Les Membres ont présenté de nombreuses

communications et autres contributions insistant sur l'objectif commun consistant à traiter la question du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. C'est aussi le domaine dans lequel les attentes concernant des résultats à la CM12 étaient les plus élevées.

La question des subventions a suscité un regain d'attention du fait qu'en réaction à la pandémie de COVID-19 de nombreux Membres ont adopté de nouvelles mesures de soutien interne ou accru leur soutien pour aider leurs agriculteurs à faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Les négociations se sont concentrées sur le renforcement des disciplines existantes en laissant aux Membres une latitude suffisante pour poursuivre des objectifs légitimes tels que la sécurité alimentaire, le soutien aux petits agriculteurs dotés de ressources limitées et la promotion d'un secteur agricole résilient. De nombreux appels ont en outre été lancés pour garantir des « règles du jeu équitables ».

Les positions des Membres ont continué à diverger sur des sujets comme l'objectif, le calendrier, la portée et le potentiel des différentes catégories de soutien ayant des effets de distorsion des échanges, et l'échelonnement des mesures de réforme. Face à ces divergences, il est apparu clairement que les Membres ne pourraient pas parvenir à un résultat substantiel d'ici à la fin de 2021. Les négociations se sont donc focalisées sur l'obtention d'une avancée utile dans le processus de réforme du soutien interne qui donnerait une orientation aux travaux après la CM12.

Coton

En juin et en novembre, les Membres ont participé à des « Journées du coton », qui ont donné lieu à des discussions successives sur les faits nouveaux relatifs au commerce du coton et sur le Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général pour l'aide au développement en faveur du coton.



Récolte du coton à Maharashtra (India).

Les discussions liées spécifiquement au commerce au coton, axées sur la transparence et le suivi, ont bénéficié de diverses contributions extérieures, en particulier du Comité consultatif international du coton et du Centre du commerce international. Le Mécanisme du cadre consultatif permet de suivre les programmes d'aide au développement en faveur du coton et sert de tribune pour l'échange de renseignements sur les liens entre le coton, le commerce et le développement.

Le 7 octobre 2021, les Membres ont célébré la troisième édition de la Journée mondiale du coton. L'OMC a accueilli le Premier Ministre du Mali, Choguel Kokalla Maïga, qui a déclaré : « Près de 4 millions de personnes vivent directement de la production du coton au Mali. ... Le coton est un produit de base créateur de croissance et pourvoyeur d'emplois et de recettes pouvant aider nos pays à lutter plus efficacement contre la pauvreté, notamment en milieu rural et au sein des communautés défavorisées. » Les Membres ont salué chaleureusement la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies du 7 octobre comme journée internationale officielle du coton.

Le Secrétariat de l'OMC a publié les principaux résultats de l'étude « Les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour le coton et ses chaînes de valeur : le cas des pays du C-4 et des autres PMA producteurs de coton », réalisée à la demande du Coton-4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et

Tchad). D'après cette étude, en 2020, les recettes d'exportation ont diminué de 34 % dans les 10 PMA producteurs de coton pris en considération, soit un recul supérieur à 500 millions de dollars EU par rapport à l'année précédente.

En 2021, les négociations relatives au coton ont porté principalement sur le soutien interne au coton ayant des effets de distorsion des échanges et sur les moyens de renforcer la transparence grâce à un processus fondé sur des preuves.

Accès aux marchés

En 2021, les discussions ont porté sur deux points spécifiques en vue de l'obtention d'un résultat à la CM12 : un programme de travail sur les négociations relatives à l'accès aux marchés après la CM12 ; une décision sur certains éléments spécifiques de la transparence. La prévisibilité des droits appliqués et du traitement des expéditions déjà *en cours de route* au moment d'une modification des tarifs, ainsi que le calcul et la notification des équivalents *ad valorem* des tarifs agricoles *non ad valorem* consolidés ont dominé les discussions sur la transparence. Il n'y a pas eu de véritable coopération entre les Membres sur la question des engagements de réduction tarifaire.

Concernant un éventuel programme de travail sur l'accès aux marchés pour l'après-CM12, un groupe de Membres (Argentine, Brésil, Équateur, Paraguay, Ukraine et Uruguay) a proposé un ensemble de principes pour un tel programme travail. De même, une contribution écrite de l'Australie, du Canada, du Brésil et de l'Ukraine (rejoints ultérieurement par l'Union européenne) a permis d'ancrer les discussions sur la transparence des tarifs appliqués. Une proposition sur la transparence présentée par un groupe de Membres comprenait aussi certains éléments relatifs à l'accès aux marchés visant à apporter des améliorations en matière de contingents tarifaires et de notification des mesures de sauvegarde.

Mécanisme de sauvegarde spéciale

Les Membres de l'OMC ont continué d'examiner un mécanisme de sauvegarde

spéciale dans le cadre de sessions spécifiques, conformément au mandat donné à la dixième Conférence ministérielle. Les divergences entre les Membres sur le lien entre l'accès aux marchés et un mécanisme de sauvegarde spéciale ont continué à freiner les progrès sur cette question. Une fois adopté, ce mécanisme permettrait aux pays en développement de relever leurs tarifs temporairement en cas de poussée des importations ou de baisse des prix.

Prohibitions et restrictions à l'exportation

Les négociations sur les deux sujets identifiés les années précédentes se sont poursuivies. S'agissant d'une éventuelle exemption des prohibitions ou restrictions à l'exportation de produits alimentaires achetés par le Programme alimentaire mondial de l'ONU à des fins humanitaires non commerciales, les Membres ont continué à rechercher un compromis, en tenant compte des questions soulevées par certains pays quant au lieu d'achat des denrées alimentaires. En janvier 2021, un groupe de près de 80 Membres de l'OMC s'est engagé à ne pas imposer de restrictions à l'exportation pour les denrées alimentaires achetées par le PAM.

Pour ce qui est du deuxième sujet, les Membres ont réfléchi aux moyens de renforcer la transparence et la prévisibilité des prohibitions et des restrictions à l'exportation, y compris en clarifiant les dispositions pertinentes de l'Accord sur l'agriculture.

Concurrence à l'exportation

Les négociations pré-CM12 ont porté sur les moyens d'accroître la transparence, en tenant compte des contraintes de capacité existant dans certains pays en développement.

Transparence

Au cours du second semestre de 2021, les Membres ont abordé la question de la transparence dans son ensemble d'une manière complémentaire aux négociations thème par thème, y compris l'adoption éventuelle d'un programme de travail visant à revoir et à simplifier les prescriptions en matière de transparence.

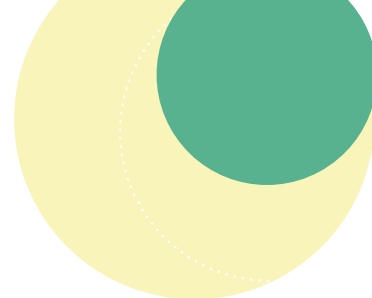
Accès aux marchés pour les produits non agricoles

› Le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés n'a reçu ni documents ni propositions en 2021 et ne s'est pas réuni cette année.



Informations de base

Les produits non agricoles sont les produits qui ne sont pas visés par l'Accord sur l'agriculture. Cela va des produits manufacturés aux combustibles et aux produits de la pêche. Les négociations visent à réduire ou, selon qu'il sera approprié, à éliminer les droits de douane ainsi que les obstacles non tarifaires, notamment pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. Elles sont conduites par le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés.



Négociations sur les règles : subventions à la pêche, autres règles de l'OMC

- Les subventions à la pêche sont demeurées au cœur des travaux du Groupe de négociation sur les règles.
- En 2021, le Groupe s'est employé intensivement à élaborer des projets de disciplines sur les subventions à la pêche, en se fondant sur le mandat énoncé dans les Objectifs de développement durable de l'ONU et sur la Décision ministérielle de 2017 sur les subventions à la pêche.
- À la mi-2021, le Président, M. Santiago Wills, a présenté un projet récapitulatif révisé de disciplines qui a servi de base aux travaux ayant abouti au projet d'accord sur les subventions à la pêche distribué en novembre aux Ministres.
- Après le report de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12), les Membres de l'OMC ont continué à travailler sur la base du projet d'accord en vue de conclure l'accord au plus tôt.

Informations de base

Le mandat du Groupe de négociation sur les règles de l'OMC couvre les mesures antidumping, les subventions et les mesures compensatoires, et les subventions à la pêche. Les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU appellent à un accord à l'OMC sur l'élimination des subventions à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et à la prohibition de certaines subventions qui contribuent à la surpêche et à la surcapacité, en prévoyant un traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

Santiago Wills préside une réunion du Groupe de négociation sur les règles.

Conformément à la cible 14.6 des Objectifs de développement durable de l'ONU et à la Décision ministérielle sur les subventions à la pêche adoptée à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, les négociations sur les subventions à la pêche visent à parvenir à un accord sur des disciplines en vue d'éliminer les subventions qui contribuent à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et de prohiber certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, en intégrant le traitement spécial et différencié dans les négociations.

Sous la présidence de l'Ambassadeur Santiago Wills (Colombie), le Groupe de négociation sur les règles a travaillé intensivement à l'adoption de nouvelles disciplines concernant les subventions à la pêche, dans le cadre de nombreuses réunions dans différents formats. Comme en 2020, du fait de la pandémie de COVID-19, presque toutes les réunions se sont déroulées en mode virtuel ou hybride. Le recours à la technologie virtuelle a facilité la participation des délégués



basés dans les capitales, mais la présence physique partielle a restreint la possibilité pour les délégués de se rencontrer et de discuter de façon informelle.

Les travaux de la première partie de l'année ont été structurés autour de séries de réunions d'une semaine mais, dans la pratique, ils se sont déroulés de façon quasi ininterrompue selon différentes modalités, à savoir des consultations bilatérales avec le Président, des petits groupes, des groupes plus importants de Membres intéressés et des réunions plénières.

Le 11 mai 2021, le Président a publié un texte de négociation récapitulatif accompagné d'une note explicative détaillée exposant l'origine et l'objet de chaque clause. Dès la distribution de ce texte, les travaux se sont poursuivis dans divers formats en vue de réduire encore les divergences entre les Membres. Le 30 juin, une version révisée du projet a été distribuée accompagnée d'un addendum contenant une note explicative révisée.

Le 15 juillet, lors d'une réunion virtuelle du Comité des négociations commerciales au niveau ministériel, les ministres sont convenus d'utiliser le texte comme base pour la suite des travaux. De nombreux ministres ont déclaré que le texte présentait selon eux des déséquilibres, mais la perception de ces déséquilibres variait selon les Membres concernés.

Les travaux ont repris en septembre, en deux phases, sur la base des commentaires faits par les ministres. La première, qui visait à remédier aux déséquilibres perçus, a abouti à la distribution, le 8 novembre, d'une nouvelle révision et d'un addendum. La seconde phase a consisté en une négociation détaillée, clause par clause, en préparation de la CM12. Pour l'aider à examiner des questions spécifiques nécessitant un travail plus poussé, le Président a nommé trois « amis », à savoir :

- L'Ambassadeur Athaliah Molokomme (Botswana), en ce qui concerne le règlement des différends relatifs aux nouvelles disciplines
- L'Ambassadeur Tan Hung Seng (Singapour), pour ce qui est de la manière dont le processus de règlement des différends traiterait les questions



Transformation du poisson dans les faubourgs de Bangkok (Thaïlande).

susceptibles de se poser concernant les revendications territoriales ou les revendications relatives aux frontières maritimes lorsque plus d'un Membre faisait valoir de telles revendications

- L'Ambassadeur Stephen de Boer (Canada), s'agissant de savoir si les disciplines concernant les subventions à la pêche devraient couvrir les subventions non spécifiques aux carburants et, dans l'affirmative, comment les traiter.

Sous la direction de l'Ambassadeur Wills, les travaux se sont poursuivis en parallèle sur d'autres aspects du texte en recourant à différents formats, dont deux groupes de rédaction composés de Membres intéressés et dirigés par Benedicte Fleischer, représentante permanente adjointe de la Norvège. Ces groupes se sont employés à élaborer un libellé précis pour certaines parties des disciplines concernant les subventions qui contribuent à la pêche INN et pour les projets de dispositions se rapportant aux questions relatives aux revendications territoriales et aux frontières maritimes.

Le Groupe de négociation a achevé l'examen du projet de texte le 21 novembre et un projet d'accord sur les subventions à la pêche a été distribué le 24 novembre pour servir de base de travail aux ministres à la CM12. Le 26 novembre, le Conseil général a reporté la Conférence ministérielle à cause de la pandémie de COVID-19.

Les travaux sur les subventions à la pêche se sont poursuivis en décembre 2021, le but étant de finaliser l'accord aussi tôt que possible. Le Président a souligné que le projet de texte reposait sur les efforts collectifs des Membres de l'OMC et représentait la manière la plus susceptible de parvenir à un consensus après plus de 20 ans de négociations. Il a déclaré : « Même si la CM12 n'a pas encore eu lieu, le texte est toujours sur le bureau des ministres, et nous devons donc faire preuve d'un niveau élevé d'ambition et de discipline alors que nous poursuivons les travaux dans le cadre du Groupe de négociation. »



ODD 14 :
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Services

- **La session extraordinaire a poursuivi les discussions exploratoires sur l'accès aux marchés dans une série de secteurs de services, sur la base des communications des Membres.**
- **Les discussions ont mis en relief l'impact de la COVID-19 dans des secteurs de services présentant un intérêt pour les pays en développement.**
- **Dans la perspective de la douzième Conférence ministérielle (CM12), les Membres ont examiné un texte relatif aux négociations sur les services à inclure dans un document ministériel final.**

Informations de base

L'Accord général sur le commerce des services exige que les Membres de l'OMC ouvrent progressivement le commerce des services. Les négociations sont supervisées par le Conseil du commerce des services réuni en session extraordinaire.

L'élargissement de l'accès aux marchés pour les services environnementaux a été examiné par les Membres de l'OMC dans le cadre du Conseil du commerce des services.



La session extraordinaire du Conseil du commerce des services a poursuivi les discussions exploratoires sur l'accès aux marchés qui visent, depuis 2018, à encourager l'échange de vues entre les Membres de l'OMC sur leurs domaines d'intérêt actuels.

Les Membres ont échangé leurs vues sur une communication du Groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) qui visait à promouvoir des discussions au sujet de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les secteurs de services prioritaires des États ACP, à savoir : le tourisme, les technologies de l'information et de la communication et d'autres services numériques, le transport aérien, le commerce de détail, les arts du spectacle, les services professionnels et les services d'éducation.

Le Groupe ACP a souligné qu'il était important d'offrir de plus grandes possibilités commerciales dans ces secteurs afin de favoriser la reprise économique et a insisté sur certains obstacles au commerce et autres entraves qu'il souhaitait voir traiter.

Les Membres ont poursuivi leurs échanges de vues concernant les secteurs sur lesquels des communications avaient été présentées par des Membres en 2020, à savoir les services environnementaux, financiers, logistiques et liés à l'agriculture. L'Australie, le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Suisse ont diffusé une nouvelle communication sur les services environnementaux destinée à rendre compte sous forme synthétique des différents intérêts exposés par les Membres.

Dans son rapport au Comité des négociations commerciales, la Présidente de la session extraordinaire, Zhanar Aitzhanova (Kazakhstan), a constaté que les discussions avaient concouru à une meilleure compréhension des intérêts commerciaux des Membres dans les secteurs de services et avaient en outre mis en lumière le rôle de ces secteurs dans l'environnement économique et commercial d'aujourd'hui, s'agissant en particulier de soutenir la résilience

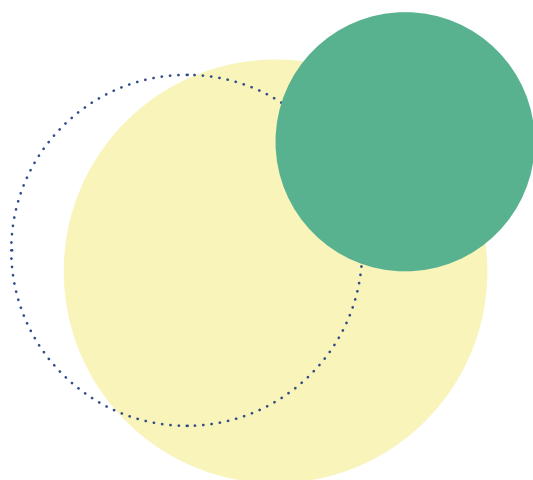
Commerce et développement

économique et la reprise dans l'après-pandémie. Les discussions avaient aussi porté sur un certain nombre de questions essentielles en matière de développement.

Dans l'optique de la CM12, prévue fin novembre puis reportée à cause de la pandémie, plusieurs Membres ont exprimé leur intérêt à voir le commerce des services et les travaux de la session extraordinaire abordés dans un document ministériel final. Divers groupes ont soumis des propositions de texte et les Membres se sont engagés dans des travaux visant à converger vers un texte commun.

Réglementation intérieure

Aucun travail de fond sur l'élaboration de disciplines n'a pris place au sein du Groupe de travail sur la réglementation intérieure. En juin, à sa seule réunion, les délégations ont échangé leurs vues concernant le statut de l'Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services (voir la page 71), les résultats possibles des négociations menées à ce titre et les incidences pour le mandat multilatéral confié au Groupe de travail. Des questions ont aussi été soulevées s'agissant de savoir si certaines disciplines en cours de négociation dans le cadre de l'Initiative conjointe modifieraient, interpréteraient ou dilueraient les obligations existantes au titre de l'Accord général sur le commerce des services.



➤ **Au début de 2021, la Présidente de la session extraordinaire, Kadra Ahmed Hassan (Djibouti), a tenu 5 réunions informelles de réflexion sur la manière de faire avancer les 10 propositions axées sur des accords particuliers concernant le traitement spécial et différencié présentées par le G-90.**

➤ **En septembre, la Présidente a déclaré au Comité des négociations commerciales qu'elle n'avait pas décelé d'évolution dans les positions des Membres.**

Informations de base

Le traitement spécial et différencié (TSD) désigne la flexibilité ménagée aux pays en développement dans les Accords de l'OMC, notamment sous la forme de délais de mise en œuvre plus longs. De nombreux Accords de l'OMC renferment des dispositions qui confèrent aux pays en développement des droits spéciaux et autorisent les pays développés à leur accorder un traitement plus favorable qu'aux autres Membres. Les divergences entre les Membres de l'OMC portent notamment sur la définition des bénéficiaires du TSD. Le Comité du commerce et du développement réuni en session extraordinaire est chargé de réexaminer toutes les dispositions relatives au TSD afin de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles.

Entre février et juin, la Présidente de la session extraordinaire du Comité du commerce et du développement, Kadra Ahmed Hassan (Djibouti), a tenu 5 réunions informelles ouvertes de réflexion sur la manière de faire avancer les 10 propositions du groupe G-90 des pays en développement concernant le traitement spécial et différencié (TSD).



Ces propositions concernent les dispositions relatives au TSD, plus d'une centaine au total, qui figurent dans les accords et décisions de l'OMC et visent des domaines comme le transfert de technologie, les obstacles techniques au commerce et l'accès des pays les moins avancés (PMA) à l'OMC. Les propositions du G-90 visent à rendre plus précises et plus efficaces les dispositions relatives au TSD des pays en développement.

Chaque réunion s'est focalisée sur deux propositions. Pour chaque proposition, les Membres de l'OMC ont été invités à exposer leurs vues sur les points de convergence possibles. Ils ont aussi été invités à déterminer où se trouvaient les difficultés et à quoi elles étaient dues et comment elles pourraient être surmontées. La Présidente a déclaré : « Aussi difficiles que soient ces négociations, je crois qu'il est dans l'intérêt des Membres et de l'Organisation de trouver un moyen d'aller de l'avant. »

En juillet, la Présidente a indiqué au Comité des négociations commerciales (CNC) qu'au cours de ces cinq réunions elle n'avait pas vu le niveau d'engagement qu'elle avait escompté sur le fond des propositions. Les Membres qui avaient exprimé des préoccupations n'étaient pas disposés à entamer des discussions sur

le fond, en faisant valoir que les propositions avaient déjà été examinées auparavant. Quant au G-90, il continuait à penser – à l'instar d'un certain nombre d'autres Membres – que ses propositions constituaient une bonne base pour la poursuite des discussions.

En septembre, dans le prolongement d'une réunion formelle de la session extraordinaire, la Présidente a indiqué au CNC qu'elle n'avait décelé aucune évolution significative dans les positions des Membres concernant les propositions du G-90. Ultérieurement, elle a tenu plusieurs réunions bilatérales avec des Membres puis a entamé une série de consultations informelles en petits groupes. Ces réunions avaient pour objet de discuter de la manière dont les Membres pourraient parvenir à un résultat sur le TSD à la douzième Conférence ministérielle (CM12) et de la forme que pourrait prendre ce résultat.

En décembre, à une réunion des Chefs de délégation, la Présidente a déclaré que le niveau d'engagement durant les consultations informelles avait favorisé des échanges francs et ouverts. Elle a constaté qu'en dépit des difficultés et des défis les Membres avaient pu s'entendre sur un paragraphe relatif au TSD dans le projet de document final de la CM12.



Éoliennes dans
le lac IJssel
(Pays-Bas).

Commerce et environnement

➤ **Le Président, M. Léopold Samba, a continué à encourager les Membres de l'OMC à maintenir un niveau d'ambition élevé en matière de commerce et d'environnement et de changement climatique, tout en veillant à ce que les pays les moins avancés (PMA) ne soient pas laissés pour compte.**

Dans ses diverses interactions avec les Membres de l'OMC, le Président de la session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement, l'Ambassadeur Leopold Samba (République centrafricaine), a continué à apporter son soutien aux discussions consacrées aux questions transversales relatives au commerce et à l'environnement, y compris dans le cadre d'autres instances. Toutefois, aucune nouvelle consultation n'a eu lieu et aucune proposition n'a été présentée en 2021. Les services environnementaux sont examinés dans le cadre des négociations sur les services menées à l'OMC (voir la page 58).

En novembre, à la demande de l'Ambassadeur Samba, le Secrétariat de l'OMC a tenu une séance d'information sur le lien entre le commerce et l'environnement pour le Groupe des PMA. La séance a porté sur le rôle institutionnel du Comité du commerce et de l'environnement, les initiatives des Membres, les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable et la Réforme des subventions aux combustibles fossiles (voir la page 73).

Les représentants du Groupe des PMA ont salué la tenue de la séance d'information et appelé à un partage d'informations plus régulier sur les questions de commerce et d'environnement à destination des PMA.

Informations de base

Les négociations portent sur la relation entre les règles actuelles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les accords environnementaux multilatéraux (AEM), les procédures d'échange de renseignements régulier entre les secrétariats des AEM et les comités de l'OMC pertinents, ainsi que la réduction ou, le cas échéant, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et services environnementaux.

Commerce et santé

► Depuis l'irruption de la COVID-19, les Membres de l'OMC se sont efforcés d'apporter une réponse efficace à la pandémie sous l'angle du commerce.

Depuis l'irruption de la COVID-19, les Membres de l'OMC se sont efforcés, au sein de divers de ses organes, de définir une réponse efficace à la pandémie sous l'angle du commerce, en tenant compte du caractère exceptionnel de la crise en cours sur le plan des pertes humaines et celui des défis économiques et sociaux.

En mars 2021, prenant la parole au « Sommet mondial sur la chaîne d'approvisionnement et la production de vaccins contre la COVID-19 », la Directrice générale Okonjo-Iweala a déclaré : « Nous devons absolument en fin de compte obtenir des résultats afin que les millions de personnes qui attendent avec anxiété que nous agissions voient que nous travaillons à des solutions concrètes. »

En juin, le Président du Conseil général, Dacio Castillo (Honduras), a nommé l'Ambassadeur David Walker (Nouvelle-Zélande) facilitateur chargé de diriger les Membres dans la recherche d'une réponse multilatérale couvrant tous les aspects commerciaux pertinents jugés nécessaires par les Membres pour une solution, y compris les questions liées à la propriété intellectuelle (PI), à l'accès aux marchés et aux chaînes d'approvisionnement (voir la page 80).

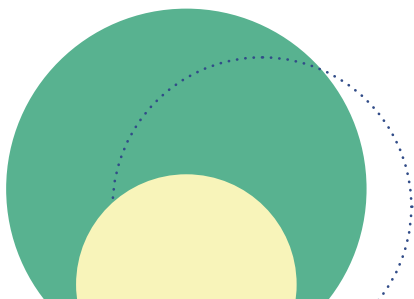
Au sein du Conseil des ADPIC, une convergence a été recherchée quant à la meilleure façon de recourir au système mondial de propriété intellectuelle aux fins de la lutte contre la COVID-19. Tout au long de l'année, les Membres ont discuté d'une proposition, présentée initialement en 2020 par l'Inde et l'Afrique du Sud, demandant une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC (voir la page 121) aux fins de la prévention, de l'endiguement et du traitement de la COVID-19.

Les Membres restent attachés à l'objectif commun de garantir à tous un accès sûr et en temps utile à des vaccins et des médicaments de qualité et abordables.



Toutes les délégations sont restées attachées à l'objectif commun consistant à assurer un accès sûr et en temps utile à des vaccins et à des médicaments de qualité, sûrs, efficaces et abordables pour tous, mais le désaccord a persisté s'agissant de savoir si une dérogation constitue le moyen le plus approprié et le plus efficace de remédier à la pénurie et à la répartition inéquitable des vaccins et d'autres produits liés à la COVID-19 et d'améliorer l'accès à ces vaccins et produits.

En juin, l'Union européenne a publié une contre-proposition de projet de déclaration du Conseil général relative à l'Accord sur les ADPIC et à la santé publique appelant à limiter les restrictions à l'exportation, à soutenir l'expansion de la production et à faciliter le recours aux dispositions actuelles régissant les licences obligatoires énoncées dans l'Accord sur les ADPIC (voir la page 121).



Au cours des derniers mois de 2021, l'Ambassadeur Walker a travaillé intensivement avec les Membres dans différents formats, en conduisant un débat axé sur la recherche de solutions et basé sur des textes. Des Membres ont jugé encourageants certains échanges qui avaient permis de dégager des points d'accord possibles, mais d'autres ont fait valoir que le Conseil des ADPIC devait se focaliser davantage sur des solutions pragmatiques fondées sur des éléments probants.

Le 10 janvier 2022, à une réunion informelle du Conseil général tenue à la suite d'une proposition de l'Inde tendant à organiser une conférence ministérielle virtuelle sur la réponse de l'OMC, la Directrice générale Okonjo-Iweala a exhorté les Membres à agir rapidement. Elle a déclaré : « Nous, à l'OMC, devons maintenant de toute urgence faire davantage pour apporter notre contribution

à un résultat multilatéral sur la propriété intellectuelle et d'autres questions afin de soutenir pleinement les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre la COVID-19. »

Après des semaines d'entretiens avec les délégués, le 27 janvier 2022, le Président du Conseil général a tenu une réunion pour procéder à l'examen des flux commerciaux transfrontières et de la proposition de dérogation en matière de protection de la propriété intellectuelle en vue de déterminer la voie à suivre. Il a constaté que des divergences persistaient entre les Membres de l'OMC, tant sur le fond que sur la manière de faire avancer les discussions.

Le Président a déclaré : « Je pense néanmoins qu'il est encore possible de définir la voie à suivre et que ces divergences ne devraient pas nous empêcher de progresser. »

La Directrice générale Okonjo-Iweala a souligné que la plupart des délégations considéraient le texte du facilitateur comme la base sur laquelle poursuivre en dépit des divergences persistantes. Elle a dit : « avec de la bonne volonté, ceux qui ont des difficultés avec ce texte pourront exposer leurs vues et nous permettre d'aboutir. »

La DG Okonjo-Iweala a également entamé une série de discussions avec quatre Membres de l'OMC (Afrique du Sud, États-Unis, Inde et Union européenne), la « Quadrilatérale », pour trouver une réponse à la COVID-19 dans le domaine de la PI. Les discussions visaient à identifier des moyens pratiques de clarifier, de rationaliser et de simplifier la manière dont les gouvernements peuvent déroger aux droits conférés par un brevet, sous certaines conditions, pour permettre la diversification de la production de vaccins contre la COVID-19. Les grandes lignes d'un projet de proposition qui ont été convenues par la Quadrilatérale au début de mars 2022 devraient être présentées à l'ensemble des Membres pour être approfondies et discutées plus avant.

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC): indications géographiques

► Le Président du Conseil des ADPIC réuni en session extraordinaire, M. Alfredo Suescum (Panama), a tenu des consultations informelles avec les Membres de l'OMC les plus actifs dans les négociations sur un registre des indications géographiques.

En janvier 2021, le Président, l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama), a tenu des consultations avec les Membres de l'OMC les plus actifs dans les négociations sur la création d'un registre des indications géographiques pour les vins et les spiritueux afin de faciliter la protection de ces indications.

Informations de base

Les négociations sur un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux se déroulent dans le cadre du Conseil des ADPIC réuni en session extraordinaire. Le registre est destiné à faciliter la protection des indications géographiques pour les vins et les spiritueux. Il s'agit des indications (y compris les noms de lieux ou les autres termes ou symboles associés à un lieu) utilisées pour indiquer qu'un produit est originaire d'un lieu qui lui confère des qualités, une réputation ou d'autres caractéristiques particulières.

Il a invité les délégations à exposer leurs vues sur trois propositions présentées par des Membres.

La première était que la session extraordinaire devrait servir de cadre à l'échange de renseignements et de données d'expérience sur les diverses modalités de protection des indications géographiques en vertu d'accords bilatéraux ou régionaux.

La deuxième proposition tendait à ce que le Secrétariat de l'OMC consacre une étude à la relation entre l'Accord sur les ADPIC et l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur l'enregistrement des indications géographiques de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, entré en vigueur en février 2020. Le système d'enregistrement international protège les désignations indiquant l'origine géographique de produits comme le café, le thé, les fruits, le vin, la poterie, le verre ou le tissu.

La création d'un registre a pour objectif de faciliter la protection des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux.



La troisième proposition émanait de Membres qui demandaient que le Secrétariat de l'OMPI expose aux délégations l'état actuel du système d'enregistrement international de l'OMPI.

En novembre, dans son rapport au Comité des négociations commerciales, le Président a déclaré : « De gros efforts de la part de toutes les délégations seraient nécessaires pour surmonter les désaccords persistants concernant le mandat et la teneur des négociations. »

Les vues des Membres continuent de diverger pour ce qui est des effets juridiques que devrait avoir le registre et du point de savoir s'il devrait créer des obligations pour tous les Membres de l'OMC ou seulement pour ceux qui choisissent d'y participer. Ils sont aussi en désaccord, entre autres, sur la liste des produits visés et sur le point de savoir si, conformément au mandat de négociation, le registre devrait être limité aux vins et aux spiritueux ou pourrait s'appliquer à d'autres produits tels que les produits alimentaires et les produits agricoles.

Informations de base

En novembre 2001, à la Conférence ministérielle de Doha, les Membres de l'OMC sont convenus d'engager des négociations pour améliorer et clarifier le Mémoire d'accord sur le règlement des différends, qui contient les règles et procédures régissant le règlement des différends à l'OMC. Ces négociations sont menées dans le cadre de sessions extraordinaires de l'Organe de règlement des différends.

Mémoire d'accord sur le règlement des différends

› L'Organe de règlement des différends (ORD) ne s'est pas réuni en session extraordinaire en 2021.

› Le Président Yackoley Kokou Johnson (Togo) a déclaré qu'il restait disponible pour recueillir les points de vue des Membres sur les travaux futurs.

L'ORD s'est réuni pour la dernière fois en session extraordinaire en novembre 2019. À l'époque, les Membres avaient exprimé la crainte que la reprise de travaux intensifs dans le cadre des sessions extraordinaires ne soit pas fructueuse, les participants étant préoccupés par des questions plus urgentes, y compris les discussions au sein d'autres organes de l'OMC sur le fonctionnement du système de règlement des différends. Les délégations n'ayant pas indiqué que les travaux devaient reprendre, le Groupe de négociation ne s'est pas réuni en 2021.

Dans son rapport au Comité des négociations commerciales, en novembre 2021, le Président de l'ORD réuni en session extraordinaire, l'Ambassadeur Yackoley Kokou Johnson (Togo), a déclaré que les circonstances entourant les travaux de la session extraordinaire restaient largement inchangées. Il croyait comprendre que les Membres considéraient toujours que les discussions avaient peu de chances d'être productives tant que les problèmes touchant au fonctionnement d'ensemble du système de règlement des différends n'étaient pas résolus et faisaient l'objet de discussions en préparation de la douzième Conférence ministérielle (voir la page 80).

Le Président a indiqué pour conclure qu'il continuait à être guidé par les Membres et restait disponible pour recueillir tout point de vue qu'ils pourraient avoir sur les travaux dans le cadre de la session extraordinaire.

Initiatives conjointes

- Commerce électronique
- Facilitation de l'investissement pour le développement
- Micro, petites et moyennes entreprises
- Réglementation intérieure dans le domaine du commerce des services
- Initiatives en matière de commerce et d'environnement

Informations de base

À la onzième Conférence ministérielle, en décembre 2017, des groupes de Membres de l'OMC ont annoncé des initiatives visant à faire avancer les discussions sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement, les micro, petites et moyennes entreprises et la réglementation intérieure dans le domaine du commerce des services. Des groupes de Membres ont en outre lancé trois initiatives environnementales portant respectivement sur le commerce et la durabilité environnementale, sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques environnementalement durable et sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles. Un autre groupe de Membres s'attache à intensifier les efforts visant à accroître la participation des femmes dans le commerce mondial. Ces groupes sont ouverts à tous les Membres de l'OMC.

Commerce électronique

- Les Membres signataires de la Déclaration conjointe sur le commerce électronique ont fait avancer les négociations lors de réunions en petits groupes sur des sujets spécifiques.
- En septembre, les coorganisateur ont diffusé un texte de négociation récapitulatif révisé reflétant les derniers progrès accomplis.
- Les négociateurs sont parvenus à une convergence sur 8 des 10 domaines discutés dans les petits groupes.

En 2021, les signataires de la Déclaration conjointe sur le commerce électronique ont continué à faire avancer les négociations dans le cadre de réunions en petits groupes sur des sujets spécifiques en vue d'atteindre leur objectif consistant à réaliser des progrès substantiels d'ici à la douzième Conférence ministérielle (CM12).

Les négociations reposent sur les propositions textuelles des Membres et couvrent six grands thèmes : facilitation du commerce électronique ; ouverture et commerce électronique ; confiance et commerce électronique ; questions transversales ; télécommunications ; et accès aux marchés.

De nouveaux petits groupes ont été créés, portant respectivement sur la facturation électronique, sur un cadre pour les transactions électroniques et sur la cybersécurité. Dix réunions plénières ont eu lieu en 2021. Les participants ont rendu compte des discussions en petits groupes et consacré en outre des discussions spécifiques à d'autres sujets, à savoir les



86

Au total, 86 Membres de l'OMC participent à l'initiative.



télécommunications, les flux de données et la localisation des données, l'architecture juridique, l'accès aux marchés des services et l'assistance technique.

En septembre, les coorganisateur de l'Initiative, les Ambassadeurs George Mina (Australie), Yamazaki Kazuyuki (Japon) et Tan Hung Seng (Singapour), ont publié un texte de négociation récapitulatif révisé reflétant les derniers progrès accomplis. Le premier avait été publié en décembre 2020.

La DG Okonjo-Iweala se félicite des progrès accomplis par les Membres participant à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique à une réunion en décembre 2021.

“
Le travail entrepris promet plus de stabilité et de prévisibilité pour les consommateurs et les entreprises dans un secteur de l'économie numérique en pleine croissance.

La Directrice générale Okonjo-Iweala

En décembre 2021, les Membres étaient parvenus à trouver une convergence sur 8 des 10 articles faisant l'objet de négociations en petits groupes, concernant respectivement : la protection des consommateurs en ligne ; les signatures électroniques et l'authentification ; les messages électroniques commerciaux non sollicités (spam) ; les données gouvernementales ouvertes ; les contrats électroniques ; la transparence ; le commerce sans papier ; et l'accès ouvert à l'Internet.

À une conférence de presse tenue le 14 décembre, les coorganisateur ont publié une déclaration commune prenant acte des progrès accomplis et soulignant la nécessité de poursuivre le dialogue afin de parvenir à une convergence sur la plupart des questions restantes d'ici à la fin de 2022.

La Directrice générale Okonjo-Iweala a dit que les progrès réalisés par les négociateurs signataires de la Déclaration conjointe se traduiraient par des avantages importants pour les petites entreprises et les entrepreneuses. Elle a déclaré : « Le travail entrepris promet plus de stabilité et de prévisibilité pour les consommateurs et les entreprises dans un secteur de l'économie numérique en pleine croissance. »

Les négociations sur les aspects du commerce électronique liés au commerce ont débuté en 2019 avec pour but d'obtenir « un résultat de haut niveau qui s'appuie sur les accords et cadres existants de l'OMC avec la participation du plus grand nombre possible de Membres de l'OMC ». L'Initiative a été lancée conjointement par l'Australie, le Japon et Singapour.

Les négociations sont fondées sur une déclaration conjointe publiée par 71 ministres du commerce lors de la CM11, en décembre 2017. La participation est ouverte à tous les Membres de l'OMC. À la fin de 2021, l'Initiative rassemblait 86 Membres de l'OMC, comptant pour 90% dans le commerce mondial et représentant toutes les grandes régions géographiques et tous les niveaux de développement.

Facilitation de l'investissement pour le développement

- Les négociations au titre de l'Initiative conjointe pour un accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement ont enregistré des progrès sensibles en 2021.
- En décembre, plus de 110 Membres de l'OMC ont coparrainé une déclaration commune notant ces progrès et fixant pour but de conclure les négociations sur le texte d'ici à la fin de 2022.

L'Initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement, coordonnée par l'Ambassadeur Mathias Francke (Chili), vise à parvenir à un accord multilatéral qui facilitera les flux d'investissements étrangers et garantira un environnement opérationnel plus transparent, plus efficace et plus favorable à l'investissement.

Le nombre de participants à l'Initiative, soutenue à l'origine par 70 Membres de l'OMC signataires d'une déclaration ministérielle en décembre 2017, a dépassé les 110 à la fin de 2021. Le processus de négociation est ouvert à tous les Membres de l'OMC et une grande place est faite aux efforts de sensibilisation.

En novembre 2019, 98 Membres ont signé une déclaration ministérielle de suivi par laquelle ils s'engageaient à « intensifier les travaux en vue d'élaborer plus avant le cadre destiné à faciliter les investissements étrangers directs et à œuvrer en faveur d'un résultat concret » à la prochaine Conférence ministérielle. Les Membres participants ont lancé les négociations en septembre 2020.



Mathias Francke préside une réunion de l'initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement.

En décembre 2021, malgré le report de la douzième Conférence ministérielle, les Membres de l'Initiative – soit plus des deux tiers des Membres de l'OMC – ont adopté une version révisée de la Déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement.

Dans la Déclaration sont salués les progrès enregistrés dans les négociations, en particulier en ce qui concerne les piliers et dispositions clés préconisés dans les déclarations conjointes de 2017 et 2019, à savoir : assurer la publication et la transparence des mesures relatives aux investissements ; simplifier et accélérer les procédures administratives ayant des incidences sur les investissements ; et renforcer la coopération internationale, le partage de renseignements et l'échange de données sur les meilleures pratiques.

Les Membres participants ont déclaré avoir pour ambition de conclure les négociations sur le texte d'ici à la fin de 2022. Ils ont en outre insisté sur le fait que l'accord avait pour objectif fondamental de faciliter une participation accrue des Membres en



110

Le nombre des participants à l'initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement dépasse 110.

développement et des Membres les moins avancés aux flux d'investissements mondiaux. Ils ont souligné l'importance de la fourniture d'une assistance technique et d'une aide au renforcement des capacités.

L'Initiative ne porte ni sur l'accès aux marchés ni sur la protection de l'investissement ni sur le règlement des différends entre investisseurs et États.

Les participants ont mené d'intenses négociations tout au long de l'année 2021, tenant plus d'une dizaine de réunions de négociation plénières et presque autant de réunions intersessions. De petits groupes de discussion se sont réunis pour avancer sur certaines questions complexes, dont la portée du futur accord. L'objectif pour la fin de l'année 2021 était de parvenir à un texte de négociation aussi avancé et propre que possible mais non à un texte « final ».

La question des modalités d'intégration du futur accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement dans la structure juridique de l'OMC a aussi été abordée.

Prenant la parole à la réunion d'ouverture de 2022, en janvier, l'Ambassadeur Francke a déclaré : « L'année dernière, nous avons réalisé des progrès significatifs sur le texte de négociation et la déclaration conjointe de décembre 2021 qui en a résulté a marqué une étape importante dans les négociations. Cette année, je vous encourage à maintenir la dynamique positive qui s'est instaurée. »

Micro, petites et moyennes entreprises

› En 2021, le Groupe de travail informel de l'OMC sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) a travaillé à la mise en œuvre d'un ensemble de six recommandations et déclarations visant à favoriser le commerce des MPME.

› En réponse à l'une de ces recommandations, le Secrétariat de l'OMC a lancé une nouvelle base de données regroupant les renseignements relatifs aux MPME fournis dans le cadre des examens des politiques commerciales des Membres de l'OMC.

› Le Groupe a lancé la plate-forme Trade4MSMEs qui donne accès à des guides et des liens vers des ressources commerciales utiles pour les MPME et les décideurs.

› Un projet de déclaration ministérielle exposant les progrès accomplis par le Groupe a été établi pour la douzième Conférence ministérielle (CM12).

Les Membres du Groupe de travail informel sur les MPME ont pris des dispositions en vue de la mise en œuvre d'un ensemble de six recommandations et déclarations qu'ils avaient approuvées en décembre 2020 en vue d'aider les MPME à participer davantage au commerce international.

La première recommandation appelle les Membres de l'OMC à fournir, à titre volontaire, des renseignements sur les mesures relatives aux MPME lors de l'examen de leur politique commerciale. En réponse, le Secrétariat de l'OMC a constitué une nouvelle base de données qui regroupe les renseignements relatifs aux MPME fournis

dans le cadre des examens de la politique commerciale pour accroître la transparence et sensibiliser aux bonnes pratiques. En 2019 a été lancée une base de données qui rassemble les renseignements relatifs aux MPME figurant dans les accords commerciaux régionaux.

Le Groupe a œuvré en étroite collaboration avec l'équipe de la plate-forme Global Trade Helpdesk pour examiner des informations pertinentes pour les MPME. Cette plate-forme est une ressource en ligne conjointe du Centre du commerce international (ITC), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'OMC. Plusieurs Membres ont mentionné des actions menées pour concourir à la mise à jour de la Base de données intégrée (BDI) de l'OMC, qui est la source officielle de renseignements tarifaires et commerciaux, afin de mettre à la disposition des MPME des renseignements fiables et complets sur les droits de douane et d'autres données relatives à l'accès aux marchés.

Les Membres du Groupe ont en outre soulevé des questions relatives aux MPME au sein du Comité de la facilitation des échanges de l'OMC et du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances.

En décembre, le Groupe a lancé la plate-forme Trade4MSMEs, qui comporte une feuille de route à l'intention des MPME sur les modalités du commerce des biens et des services. Elle fournit aux décideurs des guides sur les questions clés liées au commerce intéressant les MPME, qui s'accompagnent de descriptions et de sources de données connexes ainsi que d'une liste d'autres organisations internationales apportant un soutien. Ce site Web, qui met en outre à la disposition des MPME et des décideurs des bibliothèques consultables de contenus connexes, a été mis en place avec l'appui financier du Fonds de promotion du commerce et de l'investissement du Royaume-Uni (TAF2+) et d'UK Aid Direct.



94

Au total,
94 Membres
participent au
Groupe de travail
informel sur
les MPME.

En préparation de la CM12, qui était programmée pour la fin de novembre mais a dû être reportée à cause de la pandémie de COVID-19, le Groupe de travail informel sur les MPME s'est réuni régulièrement pour rédiger et finaliser une déclaration relative au Groupe. Dans cette déclaration, il est pris note avec satisfaction de l'ensemble de recommandations adopté par le Groupe en décembre 2020, du lancement de la plate-forme Trade4MSMEs et de la création de bases de données sur les renseignements relatifs aux MPME figurant dans les accords commerciaux régionaux et ceux fournis dans le cadre des examens de la politique commerciale. Des Membres ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par les MPME pour gérer les retombées de la pandémie de COVID-19. Le Groupe continuera à surveiller l'impact de la pandémie sur la participation des MPME au commerce en promouvant des outils destinés à renforcer la résilience de ces entreprises, notamment des plates-formes facilitant l'accès à l'information.

En juin 2021, en collaboration avec le Centre du commerce international et la Chambre de commerce internationale, le Groupe a lancé l'initiative « Champions du numérique pour les petites entreprises ». Ouverte aux chambres de commerce, aux associations professionnelles et aux organisations non gouvernementales, l'initiative a lancé un appel à propositions visant à aider les MPME à passer au numérique pour accroître leur participation au commerce international.

Annoncés en décembre, les quatre lauréats sont la Chambre économique de Macédoine du Nord, la Chambre de commerce de Lima (Pérou), le Conseil pour le développement du commerce extérieur de Taiwan (Taïpei chinois) et TofaraOnline (Zimbabwe). Une formation sur l'utilisation des technologies numériques leur sera dispensée par les organisations partenaires de l'initiative, dont Zoom et Google. Lors d'un événement virtuel organisé pour annoncer les lauréats, la Directrice générale Okonjo-Iweala a constaté : « La possibilité de se connecter en ligne a permis à de nombreuses MPME de survivre pendant la pandémie de COVID-19. Celles qui ont le mieux réussi étaient préparées au numérique. »

Lancé à la CM11, en décembre 2017, par 88 Membres de l'OMC, le Groupe de travail informel sur les MPME compte maintenant 94 Membres, qui sont représentatifs de tous les niveaux de développement et de toutes les régions du monde et comptent pour plus de 80 % dans les exportations mondiales. Le Groupe, qui est ouvert à tous les Membres, continue à être présidé par l'Uruguay.

Réglementation intérieure dans le domaine du commerce des services

- Les Membres participant à l'Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services ont conclu avec succès les négociations sur les nouvelles disciplines, lancées à Buenos Aires en 2017.
- Cet accord est le premier ensemble de règles relatives aux services approuvé à l'OMC depuis 24 ans.
- Les nouvelles disciplines visent à rendre les processus nationaux régissant les autorisations propres à fournir un service plus clair, plus prévisible et plus transparent, sans être indûment contraignants.
- Selon des recherches menées par l'OMC et l'OCDE, le pacte relatif aux services permettra aux entreprises, en particulier aux petites, d'économiser 150 milliards de dollars EU par an au niveau mondial.

Le 2 décembre 2021, 67 Membres de l'OMC participant à l'Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services ont annoncé l'aboutissement des négociations visant à réduire les coûts administratifs et à instaurer un environnement opérationnel plus transparent pour les fournisseurs de services souhaitant exercer une activité sur des marchés étrangers.

L'accord, qui devrait permettre aux entreprises, grandes et petites, de réaliser d'énormes économies, est le premier ensemble de règles sur les services à être approuvé à l'OMC depuis 24 ans.

La Directrice générale Okonjo-Iweala a salué la réussite des participants, qui comptent pour environ 90 % dans le commerce mondial des services. Elle a constaté que l'accord « porte sur un segment dynamique et en croissance rapide de la production mondiale. Il permettra aux entreprises, en particulier aux petites, d'économiser 150 milliards de dollars EU par an, selon des travaux de recherche de l'OMC et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il améliore le dispositif normatif de l'OMC. Il montre que l'OMC est opérationnelle et dynamique ».

L'accord, qui est l'aboutissement des négociations lancées à Buenos Aires en 2017, établit un ensemble de disciplines destinées à atténuer les effets indésirables de restriction des échanges induits par les mesures liées aux prescriptions et procédures en matière de licences et de qualifications et par les normes techniques.



67

67 Membres participant à l'Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services.



L'accord permettra aux entreprises d'économiser 150 milliards de dollars EU par an en termes de coûts.

La DG Okonjo-Iweala

Les disciplines sont axées sur la transparence, la prévisibilité et l'efficacité des procédures que les entreprises doivent suivre. Elles s'appliquent à tous les secteurs pour lesquels les participants ont pris des engagements dans leurs listes concernant le commerce des services, ainsi qu'à tout autre secteur qu'ont désigné les différents participants.

Les participants entendent incorporer les nouvelles disciplines dans leurs listes de l'OMC comme des « engagements additionnels ». Les fournisseurs de services de tous les Membres de l'OMC seront en position de se fonder sur ces nouveaux engagements. Les participants comptent présenter leurs projets de listes incorporant les disciplines relatives à la certification d'ici à décembre 2022.

Les Membres de l'Initiative conjointe ont l'intention de continuer à tenir des réunions régulières, ouvertes à tous les Membres de l'OMC et aux observateurs, pour réfléchir à la voie à suivre, y compris pour ce qui est des procédures de certification. Les travaux se déroulent hors du Groupe de travail de l'OMC sur la réglementation intérieure, qui a pour mandat d'élaborer les disciplines nécessaires pour éviter que les réglementations intérieures des Membres constituent des obstacles non nécessaires au commerce des services.

Gloria Abraham Peralta marque d'un coup de marteau l'achèvement réussie des négociations sur la réglementation intérieure dans le domaine des services.





Initiatives en matière de commerce et d'environnement

- En décembre, lors d'un événement conjoint ont été annoncées des déclarations ministérielles relatives à trois initiatives environnementales de l'OMC – Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale; pollution par les plastiques et commerce des plastiques écologiquement durable; et réforme des subventions aux combustibles fossiles.
- La Directrice générale Okonjo-Iweala a qualifié cet événement de «moment véritablement historique pour l'OMC».
- Les ministres et représentants de haut niveau participants ont souligné que le système commercial multilatéral devait contribuer à une réponse mondiale à la crise climatique et aux autres défis environnementaux.

À la suite du report de la douzième Conférence ministérielle (CM12), le 15 décembre, les coauteurs de trois initiatives environnementales de l'OMC ont publié des déclarations ministérielles lors d'un événement conjoint à l'occasion duquel ils se sont engagés à placer les préoccupations environnementales au cœur des discussions commerciales. Ces initiatives sont les suivantes : Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale ; pollution par les plastiques et commerce des plastiques écologiquement durable ; et réforme des subventions aux combustibles fossiles.

Dans son allocution d'ouverture, la DG Okonjo-Iweala a qualifié cet événement de «moment véritablement historique pour l'OMC». Elle a déclaré : «Les coauteurs de ces trois déclarations ministérielles font un grand pas en avant pour aborder les questions clés du commerce et de la durabilité environnementale à l'OMC.»



Les coauteurs de ces trois déclarations ministérielles font un grand pas en avant pour aborder les questions clés du commerce et de la durabilité environnementale à l'OMC.

La Directrice générale Okonjo-Iweala

Les Ministres et représentants de haut niveau participants ont souligné que le système commercial multilatéral et l'OMC devaient apporter leur contribution à une réponse mondiale à la crise climatique et aux autres défis environnementaux. Des chefs de Secrétariat d'organisations internationales et des représentants d'entreprises et de la société civile ont salué les initiatives et le signal politique fort émanant de ces déclarations.

Pollution par les plastiques et commerce des plastiques écologiquement durable

Dans la déclaration ministérielle relative au Dialogue informel sur les plastiques sont exposées les vues communes sur les travaux à mener à l'appui des efforts mondiaux tendant à réduire la pollution par les plastiques et à assurer la transition vers un commerce écologiquement durable de ces matières.

Le Dialogue informel, lancé en 2020 à l'occasion de la Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC, vise à compléter et améliorer les discussions sur la pollution par les matières plastiques en cours dans le cadre du Comité du commerce et de l'environnement (CCE) et d'autres enceintes. Ouvert à tous les Membres, à la fin de 2021 il comptait 67 participants, représentant environ 68% du commerce mondial et 75% du commerce des plastiques.

Dans la déclaration sont préconisées diverses actions telles que le partage de renseignements sur les pratiques en matière de collecte de données sur les flux commerciaux et les chaînes d'approvisionnement, le renforcement de la coopération avec d'autres organismes internationaux dans le domaine de la réglementation, l'inventaire des politiques et des mécanismes commerciaux respectueux de l'environnement et le renforcement de l'assistance technique en faveur des économies vulnérables.

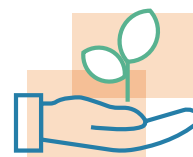
Le Dialogue informel permet de réfléchir à la manière dont une meilleure coopération en matière de commerce, dans le cadre des règles et mécanismes de l'OMC, pourrait concourir aux efforts nationaux, régionaux et mondiaux visant à réduire la pollution par les matières plastiques et à soutenir la transition vers une économie mondiale plus circulaire et écologiquement durable des plastiques (voir la page 73).

Au cours de l'année, les participants se sont concentrés sur six sujets : amélioration de la transparence et suivi des tendances commerciales ; promotion des meilleures pratiques ; coopération avec les autres processus et efforts internationaux ; détermination de la portée des approches collectives ; renforcement de la cohérence des politiques ; et évaluation des capacités et des besoins d'assistance technique.



67

67 Membres de l'OMC participent au Dialogue informel sur les plastiques.



71

71 Membres de l'OMC participent aux discussions sur le commerce et la durabilité environnementale.





En conjuguant leurs efforts autour de ces trois actions entreprises dans le domaine de l'environnement, les pays en développement et les pays développés peuvent élaborer de nouvelles solutions commerciales constructives pouvant fonctionner pour tous.

Le Directeur général adjoint Jean-Marie Paugam

Commerce et durabilité environnementale

Dans la Déclaration ministérielle sur le commerce et la durabilité environnementale adoptée par les 71 coauteurs de l'initiative sont exposés les travaux à mener à l'avenir dans des domaines comme le commerce et le changement climatique, le commerce des biens et services environnementaux, l'économie circulaire et les chaînes d'approvisionnement durables. Elle contient en outre une feuille de route pour faire avancer les discussions en 2022.

Les Ambassadeurs Stephen de Boer (Canada) et Gloria Abraham Peralta (Costa Rica) coordonnent conjointement les discussions, qui sont ouvertes à tous les Membres. Les coauteurs comptent pour environ 84% dans le commerce mondial et sont représentatifs de toutes les régions et de tous les niveaux de développement. La Chine et les États-Unis ont rejoint l'initiative à la fin de 2021.

Comme dans le cas de l'Initiative relative aux plastiques, les discussions ont été lancées en 2020 à l'occasion de la Semaine de l'environnement afin d'intensifier les travaux relatifs aux grands défis environnementaux à l'OMC. Elles visent à compléter les travaux du CCE et d'autres organes de l'OMC et font appel à la participation des organisations internationales concernées, du monde des entreprises, de la société civile et d'institutions universitaires.

Lors de cinq réunions tenues en 2021, les discussions des participants ont porté sur les mesures climatiques liées au commerce, les chaînes d'approvisionnement durables, les biens et services environnementaux, l'économie circulaire, l'aide pour le commerce écologique,

la réforme des subventions aux combustibles fossiles et l'alimentation et l'agriculture durables. Les possibilités et les défis que présente le commerce durable pour les pays en développement et les pays les moins avancés ont été des thèmes transversaux.

Réforme des subventions aux combustibles fossiles

Dans la Déclaration ministérielle sur les subventions aux combustibles fossiles, signée par 45 Membres de l'OMC, il est constaté que les subventions inefficaces aux combustibles fossiles incitent à la surconsommation et désavantagent les énergies renouvelables. Il y est constaté aussi que ces subventions n'ont cessé d'augmenter ces 10 dernières années et, selon les estimations, avoisinaient les 500 milliards de dollars EU en 2019.

Les proposants appellent à rationaliser et à éliminer progressivement les subventions selon un calendrier précis. Ils admettent toutefois que la réforme doit tenir pleinement compte des besoins et conditions spécifiques des pays en développement et minimaliser les éventuels effets négatifs sur leur développement.

L'initiative, reposant sur une déclaration ministérielle de 2017 exhortant à définir « des disciplines ambitieuses et effectives sur les subventions inefficaces aux combustibles fossiles », met en relief le fait qu'en mettant en place des disciplines effectives l'OMC peut jouer un rôle central dans la réduction des distorsions des échanges et des investissements induites par les subventions aux combustibles fossiles.

Lors de l'événement conjoint tenu en décembre, dans ses remarques finales, le Directeur général adjoint Jean-Marie Paugam a constaté : « En conjuguant leurs efforts autour de ces trois actions entreprises dans le domaine de l'environnement, les pays en développement et les pays développés peuvent élaborer de nouvelles solutions commerciales constructives pouvant fonctionner pour tous et combler toute fracture géopolitique ou défiance éventuelle. »



45

La Déclaration ministérielle sur les subventions aux combustibles fossiles a été signée par 45 Membres de l'OMC.



Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres

- Le Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres a approuvé une déclaration ministérielle pour adoption à la douzième Conférence ministérielle. Il s'agit de la première déclaration formelle de l'OMC sur le commerce et le genre.
- Dans la déclaration, il est donné pour instruction au Groupe informel d'élaborer un programme de travail biennal et de rendre compte au Conseil général et à la Conférence ministérielle des progrès réalisés.



127

Le Groupe de travail informel compte actuellement 127 proposant.

Le Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres a élaboré une déclaration ministérielle sur l'autonomisation économique des femmes dans le commerce, qui devait être adoptée en novembre à la douzième Conférence ministérielle (CM12), mais la Conférence a dû être reportée à cause de la pandémie de COVID-19. Dans cette première déclaration formelle de l'OMC sur le commerce et le genre, à laquelle se sont ralliés tous les Membres, est affirmée la détermination de l'OMC à renforcer la participation des femmes au commerce.

Dans la déclaration, il est donné pour instruction aux responsables de formuler un plan de travail biennal prévoyant des axes d'action concrets, de faire le bilan du travail effectué au bout d'un an et d'informer le Conseil général et la Conférence ministérielle des progrès accomplis. Le Groupe de travail doit continuer à examiner l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et à réfléchir aux moyens de favoriser une reprise inclusive qui renforce la résilience économique des femmes.

Dans la déclaration, il est préconisé de ventiler davantage par genre la collecte et l'analyse des données et d'entreprendre des travaux de recherche en vue d'élaborer des instruments et des programmes de politique commerciale destinés à renforcer la participation et le rôle dirigeant des femmes dans le domaine du commerce. Il y est en outre demandé que les questions d'autonomisation économique des femmes soient prises en considération dans les travaux de l'OMC et que le genre soit intégré dans l'Aide pour le commerce.

Le Groupe de travail informel a été lancé en septembre 2020 afin d'intensifier les efforts de l'OMC visant à accroître le rôle des femmes dans le commerce mondial. Il s'inscrit dans le prolongement de la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, initiative lancée en marge de la CM11, tenue à Buenos Aires en 2017. Elle compte actuellement 127 proposant – Membres ou observateurs. Le Groupe de travail, dont les réunions sont ouvertes à tous les Membres de l'OMC, est codirigé par le Botswana, El Salvador et l'Islande.

Les travaux du Groupe sont axés sur quatre éléments clés : échange de données d'expérience ; réflexion sur la notion de « perspective du genre » et sur sa portée en vue de son intégration dans les travaux de l'OMC ; examen des travaux analytiques réalisés ; et contribution au programme de travail sur l'Aide pour le commerce. En 2021, les Membres ont discuté de divers instruments, politiques et programmes relatifs au commerce aptes à favoriser la participation des femmes et relevant de 12 domaines d'action, dont l'évaluation de l'impact des accords commerciaux sur les femmes, la promotion des entrepreneuses et commerçantes et les programmes de renforcement des capacités et de soutien en faveur des entrepreneuses et commerçantes.



ÉTUDE DE CAS

Le commerce soutient l'autonomisation économique des femmes en Amazonie

Avec l'appui d'organisations nationales et internationales, le gouvernement équatorien a élaboré une stratégie nationale de commerce électronique qui aide les entrepreneuses à créer des sites Web pour vendre des produits à l'étranger. Tous les profits reviennent aux communautés concernées.

Une de ces communautés, l'Association des femmes waorani de l'Amazonie équatorienne, qui compte 160 Membres, soutient l'autonomisation économique des femmes tout en préservant l'écosystème et la culture autochtone. Les projets de l'Association, fondée en 2005 par le Conseil national des femmes, sont cruciaux pour améliorer la situation économique et le bien-être des femmes et familles waorani et assurer la conservation des forêts, en particulier la réserve de biosphère de Yasuní.

Les projets de l'Association reposent sur des pratiques agroforestières responsables, la protection de l'environnement et la reforestation dans les zones touchées par les industries extractives. L'Association se concentre sur le renforcement des capacités pour la fabrication à la main d'articles en fibre de palmier chambira et la production de chocolat biologique.

En 2018, l'Association a commencé à exporter après avoir bénéficié d'une aide, au titre de la Stratégie nationale de commerce électronique de l'Équateur, pour créer un site Web. L'Association envisage d'obtenir une certification Fairtrade pour ses exportations, qui sont en croissance et dont le principal marché est l'Europe.

« Nos grands-mères nous ont appris à tisser, à protéger la forêt, à marcher libres et joyeuses, à chanter comme les oiseaux, et nous élèverons nos filles comme nos grands-mères nous l'ont appris » (chanson traditionnelle waorani).